



# DES PRESTATIONS ET CRÉDITS

## POUR VOUS

### Ne manquez rien!

Vous devez **faire une demande une seule fois** pour savoir si vous avez droit à des prestations et des crédits. Ensuite, vous devez **faire vos impôts chaque année** pour continuer à les recevoir, même si votre revenu est exonéré d'impôt ou que vous n'avez pas de revenu.

Nous utilisons les renseignements provenant de votre déclaration pour calculer vos versements de prestations et de crédits, ainsi que les versements des programmes provinciaux ou territoriaux qui leur sont liés.

### Vous pourriez recevoir jusqu'à :

**6 496 \$**

par année par enfant en allocation canadienne pour enfants

**568 \$**

par année en crédit pour la TPS/TVH  
**+ 149 \$** par année par enfant

**1 894 \$**

en prestation fiscale pour le revenu de travail;  
vous pourriez aussi faire une demande de versements anticipés

**2 771 \$**

par année en prestation pour enfants handicapés, si votre enfant est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées

### Comment faire une demande?

Vous trouverez toute l'information nécessaire pour faire une demande de prestations et de crédits en allant à [canada.ca/prestations-enfants-familles](http://canada.ca/prestations-enfants-familles) ou en composant le **1-800-387-1194**.

### Besoin d'aide?

Si vous avez un revenu modeste et une situation fiscale simple, un bénévole du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt peut faire vos impôts pour vous, gratuitement. Trouvez un comptoir de préparation des déclarations dans votre région à [canada.ca/impots-aide](http://canada.ca/impots-aide).

